

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 87**22 janvier 2004****SOMMAIRE**

A.L.S.A.-NasdaqPlus 12/2003	4166	Hoffmann Investment S.A., Luxembourg	4147
Aachen S.A.H., Luxembourg	4163	Honeybee Holding S.A., Luxembourg	4152
Aachen S.A.H., Luxembourg	4163	International Import Export S.A., Luxembourg ..	4148
Al Ventaglio, S.à r.l., Luxembourg	4149	Investment Company Westend Holding S.A., Luxembourg	4151
Alaurin Investments S.A., Luxembourg	4146	Jarola Design Holding, GmbH, Luxembourg	4170
Altenrhein S.A., Luxembourg	4149	Jones & Jones S.A., Luxembourg	4166
Ampit, S.à r.l., Luxembourg	4170	Jones & Jones S.A., Luxembourg	4175
Andmar, S.à r.l., Luxembourg	4169	(The) Jupiter Global Active Fund, Sicav, Luxem- bourg	4167
Ashby S.A., Senningerberg	4151	Kent Investment Holding S.A., Luxembourg	4153
Autoservice de la Moselle, S.à r.l., Mertert	4136	Kursana Residenzen S.A., Niederanven	4130
Blaze Holdings, S.à r.l., Luxembourg	4150	L.T. Lux, S.à r.l., Schifflange	4165
Burco S.A., Mondercange	4172	Lebanon Holdings, Sicaf, Luxembourg	4154
Burco S.A., Mondercange	4172	Luben S.A., Luxembourg	4174
Bureau d'Études J. Kneip et Associés, S.à r.l., Lu- xembourg	4151	Lux Porc, S.à r.l., Koetschette	4141
C.C. Associates S.A., Luxembourg	4173	Maison Bleue S.A., Schifflange	4171
Capon Properties S.A., Luxembourg	4174	Maison Bleue S.A., Schifflange	4171
Cevihold Holding S.A., Grauenstein	4145	Marcolinas, S.à r.l., Luxembourg	4154
Cevihold Holding S.A., Luxembourg	4142	Medanco S.A.H., Luxembourg	4152
Cevihold Holding S.A., Luxembourg	4142	Mituyo, S.à r.l., Luxembourg	4153
Cevihold Holding S.A., Luxembourg	4143	Monceau Properties, S.à r.l., Luxembourg	4172
Cevihold Holding S.A., Luxembourg	4143	Nautilux Shipping S.A., Itzig	4169
Cevihold Holding S.A., Luxembourg	4144	Pradera Holdco, S.à r.l., Luxembourg	4130
China Market, S.à r.l., Wiltz	4138	Pradera Holdco, S.à r.l., Luxembourg	4130
Circuit Foil Luxembourg, S.à r.l., Wiltz	4141	Rimag S.A.H., Luxembourg	4168
Convergenza Com S.A., Luxembourg	4153	Rimag S.A.H., Luxembourg	4168
Courtal S.A., Senningerberg	4169	Rodacucos Property Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	4137
Daolux S.A., Luxembourg	4176	Rodacucos Property Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	4138
Delta Albatros S.A., Luxembourg	4152	RP Participations S.A., Luxembourg	4155
Duair - Luxembourg Air Ambulance S.A., Luxem- bourg	4167	Secur Channel S.A., Luxembourg	4168
Eccleston Finance S.A., Luxembourg	4154	Securel S.A., Niederanven	4174
Euler Ré S.A., Senningerberg	4155	Sefigest S.A., Luxembourg	4175
European & Assist S.A., Grauenstein	4146	Sharies S.A., Mamer	4164
European Donut S.A., Luxembourg	4141	Sharies S.A., Mamer	4164
European Sport Communication S.A., Grauen- stein	4147	Sharies S.A., Mamer	4164
Finnhamn, S.à r.l., Luxembourg	4156	Sharies S.A., Mamer	4164
Gasberry Natural Resources S.A.H., Luxembourg ..	4150	Sharies S.A., Mamer	4164
Getrans S.A., Weiswampach	4137	Sharies S.A., Mamer	4165

Sharies S.A., Mamer	4165	Transport Wartungs- und Service A.G., Luxembourg	4167
Shark Seamaster S.A., Luxembourg	4147	Tyres Distribution International S.A., Diekirch ...	4142
Socare S.A., Senningerberg	4166	Vallbacken S.A., Luxembourg	4131
Sodime Holding S.A., Luxembourg	4154	Venture & Capital Management S.A., Luxembourg	4170
Soparlac S.A., Luxembourg	4148	Venture & Capital Management S.A., Luxembourg	4175
Sopatour S.A., Luxembourg	4137	Viking Croisières S.A., Luxembourg	4152
St. James's Place European, S.à r.l., Luxembourg .	4174	Voyages Europa S.A., Strassen	4154
Stadlux Investment S.A.H., Luxembourg	4176		
Stadlux Investment S.A.H., Luxembourg	4176		
Telectra, S.à r.l., Mamer	4149		
Tholey Investment S.A.	4175		
Transport Wartungs- und Service A.G., Luxembourg	4167		

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 36.671.800,- EUR.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 86.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00453, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000810.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

PRADERA HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 36.671.800,- €.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 86.621.

Extrait des décisions prises par l'Associé Unique le 5 juin 2003

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan ainsi que le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002;
- d'accorder décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat pour la période du 5 février 2002 au 31 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000815.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

KURSANA RESIDENZEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 37.458.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 28 novembre 2003 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés;
- Le montant du résultat est affecté au report à nouveau;
- Sont nommés pour 6 ans, Messieurs Peter Dussmann, Manfred Hede et Joseph Nosbusch en tant que membres du Conseil d'Administration;
- Le commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 est la société ERNST & YOUNG, S.à r.l.

Pour inscription/modification

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000872.3/273/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

VALLBACKEN S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 97.824.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twelfth day of December.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, represented by:

a) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
b) Mr Jean-Marc Debaty, Company Director, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
both acting in their capacity as managers of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

2.- Mr Alexis Kamarowsky, prenamed, acting in his own name.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of VALLBACKEN S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may furthermore provide all kinds of advices, assistance and consultancy in general.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and twenty euros (320.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two (2) directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Thursday in the month of June of each year at 10.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, prenamed, fifty shares	50
2.- Mr Alexis Kamarowsky, prenamed, fifty shares.	50
Total: one hundred shares	100

The subscribed shares have been paid up in cash only to the extent of twenty-five percent (25%) so that the amount of eight thousand euros (8,000.- EUR) is as of today at the free disposal of the company, as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand nine hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2008.

- 1) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2) Mr Federigo Cannizzaro, Jurist, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3) Mr Jean-Marc Debaty, Company Director, with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2008.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C. Luxembourg, section B, numéro 40.312).

Third resolution

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French texts.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur Alexis Kamarowsky, Administrateur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités d'administrateurs de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquelles personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de VALLBAC-KEN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prénommée, cinquante actions	50
2.- Monsieur Alexis Kamarowsky, prénommé, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

1) Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2) Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3) Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C. Luxembourg, section B, numéro 40.312).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, J.M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2003, vol. 881, fol. 60, case 4. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2003.

J.-J. Wagner.

(001449.3/239/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

AUTOSERVICE DE LA MOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 35.113.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(000406.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SOPATOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.822.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SOPATOUR S.A.

Signature

(000441.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 120.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.306.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07148, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

J. Claeys / G. Birchen

(000470.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

GETRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 126.
R. C. Diekirch B 5.021.

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2003

L'an deux mille trois, le premier novembre, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme GETRANS S.A. avec siège social à L-9991 Weiswampach, route de Stavelot 117A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Lemaire, employé, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 33, rue Lambertz.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3,
- Madame Faber Simone, employée privée, demeurant à L-9807 Hosingen, 23, Cité Thiergart,

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle la liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer au 1^{er} novembre 2003 le siège social de la société à L-9991 Weiswampach, Résidence «Illenbour», Maison 126.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir donné lecture du présent procès-verbal et que les membres présents ont signé avec lui.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2003, réf. DSO-AL00238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900076.4/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: NOK 120.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.306.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07244, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour RODACUCOS PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

J. Claeys / G. Birchen

(000487.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

CHINA MARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 30, route d'Ettelbruck.

R. C. Luxembourg B 97.814.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1) Monsieur Martin Ackermann, commerçant, demeurant à L-9519 Wiltz, 30, route d'Ettelbruck.

2) Monsieur Denis Long Pierre, commerçant, demeurant à L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbruck.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera CHINA MARKET, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet: l'importation et l'exportation, ainsi que le commerce en gros et détail de produits alimentaires, d'objets d'art et d'artisanat asiatique.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

S'il y a un gérant: le gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

S'il y a plusieurs gérants: la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réunissent en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1) Monsieur Martin Ackermann:	50 parts sociales
2) Monsieur Denis Long Pierre:	50 parts sociales
Total:	100 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Nominations

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) gérant technique:

Monsieur Martin Ackermann, commerçant, né à Luxembourg le 1^{er} décembre 1962, demeurant à L-9519 Wiltz, 30, route d'Ettelbruck;

b) gérant administratif:

Monsieur Denis Long Pierre, commerçant, né à Shanghai (Chine) le 20 juillet 1957, demeurant à L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbruck.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature conjointe des 2 (deux) gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-9519 Wiltz, 30, route d'Ettelbruck.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Ackermann, D. L. Pierre, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 92, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

J. Elvinger.

(001372.3/211/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

LUX PORC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Koetschette.

R. C. Diekirch B 2.756.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(900061.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9501 Wiltz, Zone Industrielle C, Salzbaach.

R. C. Diekirch B 93.110.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5 décembre 2003**Résolution*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 1^{er} novembre 2003, en tant qu'administrateur de la société de:

Monsieur Marcel Boutin, demeurant à Mont-Saint-Hilaire, Québec, Canada J3H 3H7.

L'Assemblée remercie Monsieur Boutin pour les services rendus à la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet au 1^{er} novembre 2003, administrateur de la société:

Monsieur Marc Benoît, demeurant à Laval, Québec, Canada H7N 3R6.

Monsieur Marc Benoît est nommé pour un terme de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2009 statuant sur l'exercice 2008.

Pour extrait conforme

A. Nick / A. Laux

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900064.3/571/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

EUROPEAN DONUT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.299.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 décembre 2003 à 9.00 heures à Luxembourg à pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, est nommée en qualité de commissaire aux comptes aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

S. Coyette

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000529.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

TYRES DISTRIBUTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.077.

Assemblée Générale Extraordinaire portant sur le quitus des administrateurs

Par vote spécial et à l'unanimité, l'Assemblée Générale (représentée à concurrence de 100 parts) donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats et fonctions écoulées jusqu'au 29 décembre 2003.

La démission de Messieurs Bernd et Freddy Heck de leurs mandats, est acceptée.

Le dernier bilan contrôlé est approuvé par les signataires de la présente et est disponible auprès de la FIDUCIAIRE GRAND DUCALE, esplanade 50 à Diekirch.

Voté à Diekirch, le 29 décembre 2003.

B. Heck / A. Martens

Représentant 50 parts / Représentant 50 parts

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00790. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900069.4/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

CEVIHOLD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.825.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 19 décembre 1995 au siège social de la société

La séance est ouverte à 9.00 heures.

Sont présents:

M. Henri Sonveau,

M. Edgard Stainier.

L'assemblée générale constate que l'entière du capital étant représentée, elle peut valablement délibérer:

1) L'assemblée générale prend note et accepte les démissions de Messieurs Emilio Javier Carrera Rodrigues et Fernando Garcia Aguire de leurs postes d'Administrateur.

2) L'assemblée générale nomme au poste d'administrateur M. Henri Sonveau demeurant Place du Marché, 23 à 4000 Liège - Belgique en remplacement de M. Fernando Garcia Aguire.

3) L'assemblée générale nomme au poste d'administrateur M. Marcel Jacquemin en remplacement de M. Emilio Javier Carrera Rodriguez.

4) Est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Jacques Willems, demeurant à Bruxelles, la Société Anonyme SOGECOFI, 33 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10.00 heures.

E. Stainier / H. Sonveau.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(900077.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

CEVIHOLD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.825.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 1995

La séance est ouverte à 14.00 heures au siège social.

Sont présents:

Monsieur Henri Sonveau,

Monsieur Edgard Stainier,

Monsieur Marcel Jacquemin.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Article 6 des Statuts, le Conseil d'Administration nomme Administrateur-Délégué Monsieur Henri Sonveau, demeurant Place du Marché 23, à 4000 Liège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures.

H. Sonveau / E. Stainier / M. Jacquemin.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(900079.2/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

CEVIHOLD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.825.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
de la société tenue en date du 8 mai 2000 en son siège social*

L'Assemblée ratifie:

- la démission de Marcel Jacquemin de son mandat d'administrateur et lui donne décharge de tout acte ou omission qu'il aurait pu poser dans le cadre de sa fonction;
- la nomination de Christine Venneman comme Administrateur;
- le renouvellement pour une durée maximum de six ans des mandats de MM. Henri Sonveau, Administrateur-Délégué et Edgard Stainier, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2003, réf. DSO-AL00031. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 8 mai 2000 en son siège social

En date du 8 mai 2000 à 14.00 heures, Messieurs les Actionnaires de la société CEVIHOLD HOLDING S.A. se sont réunis de commun accord en Assemblée Générale, au siège social de la société.

A été élu Président de l'Assemblée et chargé de constituer le bureau Monsieur Henri Sonveau, Administrateur de sociétés, demeurant 23, place du Marché à Liège - Belgique.

Le Président désigne comme Secrétaire Mademoiselle Christine Venneman, employée privée, demeurant 4, rue Henri Koch à Liège - Belgique.

Est élu Scrutateur Monsieur Edgard Stainier, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président constate:

1. Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital est valablement convoquée et régulièrement constituée et est habilitée à voter sur les objets portés à l'ordre du jour.

2. Que les Actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présences. Cette liste sera signée par les Actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau. La liste des présences restera annexée aux présentes après avoir été paraphée ne varietur.

3. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

3.1. Démission d'un Administrateur.

3.2. Nomination d'un Administrateur.

3.3. Réélection de deux Administrateurs.

3.4. Divers.

4. Résolutions:

4.1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marcel Jacquemin et lui donne décharge de tout acte ou omission qu'il aurait pu poser dans le cadre de sa fonction.

4.2. Nomination de Christine Venneman comme Administrateur.

4.3. MM. Henri Sonveau, Administrateur-Délégué et Edgard Stainier, sont réélus dans leur fonction pour un nouveau terme maximum de six années.

4.4. Néant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, la Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Président / Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2003, réf. DSO-AL00030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900080.2//51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

CEVIHOLD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.825.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
de la société tenue en date du 7 mai 2001 en son siège social*

L'Assemblée ratifie:

- la révocation de Monsieur Nico Strauss de ses fonctions de commissaire aux comptes.
- la démission de Monsieur Stainier aux fonctions d'Administrateur.
- la nomination de Monsieur Jean-Louis Roiseux aux fonctions d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2003, réf. DSO-AL00034. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
de la société tenue en date du 7 mai 2001 en son siège social*

En date du 7 mai 2001 à 14.00 heures, Messieurs les Actionnaires de la société CEVIHOLD HOLDING S.A. se sont réunis de commun accord en Assemblée Générale, au siège social de la société.

A été élu Président de l'Assemblée et chargé de constituer le bureau Monsieur Henri Sonveau, Administrateur de sociétés, demeurant 23, place du Marché à Liège - Belgique.

Le Président désigne comme Secrétaire Mademoiselle Christine Venneman, employée privée, demeurant 4, rue Henri Koch à Liège - Belgique.

Est élu Scrutateur Monsieur Jean-Louis Roiseux, Administrateur de sociétés, demeurant rue des Messes à Tihange - Belgique.

Le Président constate:

1. Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital est valablement convoquée et régulièrement constituée et est habilitée à voter sur les objets portés à l'ordre du jour.

2. Que les Actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste des présences. Cette liste sera signée par les Actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau. La liste des présences restera annexée aux présentes après avoir été paraphée ne varietur.

3. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 3.1. Révocation du Commissaire aux Comptes,
- 3.2. Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes,
- 3.3. Démission d'un Administrateur,
- 3.4. Nomination d'un Administrateur,
- 3.5. Divers.

4. Résolutions:

4.1. Devant les preuves de l'incompétence du Commissaire aux Comptes, Monsieur Nico Strauss, l'Assemblée décide à l'unanimité de le révoquer de ses fonctions.

4.2. L'Assemblée décide d'entamer immédiatement les démarches afin de pouvoir nommer au plus tôt un nouveau Commissaire aux Comptes.

4.3. La démission de M. Edgard Stainier est acceptée et l'Assemblée lui donne décharge de tout acte ou omission qu'il aurait pu poser dans l'exercice de sa fonction.

4.4. Jean-Louis Roiseux est nommé au poste d'Administrateur.

4.5. Néant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, la Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Président / Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2003, réf. DSO-AL00033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900081.2//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

CEVIHOLD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.825.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
de la société tenue en date du 6 mai 2002 en son siège social*

L'Assemblée ratifie:

- la nomination de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2003, réf. DSO-AL00038. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 6 mai 2002 en son siège social

En date du 6 mai 2002 à 14.00 heures, Messieurs les Actionnaires de la société CEVIHOLD HOLDING S.A. se sont réunis de commun accord en Assemblée Générale, au siège social de la société.

A été élu Président de l'Assemblée et chargé de constituer le bureau Monsieur Henri Sonveau, Administrateur de sociétés, demeurant 158, avenue de l'Observatoire à Liège - Belgique.

Le Président désigne comme Secrétaire Mademoiselle Christine Venneman, employée privée, demeurant 4, rue Henri Koch à Liège - Belgique.

A été élu Scrutateur Monsieur Jean-Louis Roiseux, Administrateur de sociétés, demeurant rue des Messes à Tihange - Belgique.

Le Président constate:

1. Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital est valablement convoquée et régulièrement constituée et est habilitée à voter sur les objets portés à l'ordre du jour.

2. Que les Actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présences. Cette liste sera signée par les Actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau. La liste des présences restera annexée aux présentes après avoir été paraphée ne varietur.

3. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

3.1. Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes.

3.2. Montants des statuts en euro.

3.3. Divers.

4. Résolutions:

4.1. GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL est désigné comme Commissaire aux Comptes. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS pour l'exercice de son mandat.

4.2. Les montants cités dans les statuts sont strictement convertis en euro. Un avis sera publié au Mémorial.

4.3. Néant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, la Secrétaire et le Scrutateur.

Liste des présences de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 6 mai 2002

Désignation des Actionnaires	Nombre d'actions	Signature de l'Actionnaire ou du Représentant
M. Henri Sonveau	1.240	Signature
M. Jean-Louis Roiseux	10	Signature

La présente liste est clôturée à 1.250 actions et certifiée exacte par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

La Secrétaire / Le Président / Le Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2003, réf. DSO-AL00036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900082.2//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

CEVIHOLD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Grauenstein, 1A, route de Vianden.

R. C. Luxembourg B 39.825.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
de la société tenue en date du 23 décembre 2003 en son siège social*

L'Assemblée ratifie:

- La nomination de M. Strauss en tant que Commissaire aux Comptes lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 1999 et sa révocation au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2004, réf. DSO-AM00008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 23 décembre 2003 en son siège social

En date du 23 décembre 2003 à 14.00 heures, Messieurs les Actionnaires de la société CEVIHOLD HOLDING S.A. se sont réunis de commun accord en Assemblée Générale, au siège social de la société.

A été élu Président de l'Assemblée et chargé de constituer le bureau Monsieur Henri Sonveau, administrateur de sociétés, demeurant 158, avenue de l'Observatoire à Liège - Belgique.

Le Président désigne comme Secrétaire Mademoiselle Christine Venneman, employée privée, demeurant 4, rue Henri Koch à Liège - Belgique.

A été élu Scrutateur Monsieur Jean-Louis Roiseux, administrateur de sociétés, demeurant 9/a, rue des Messes à Tihange - Belgique.

Le Président constate:

1. Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital est valablement convoquée et régulièrement constituée et est habilitée à voter sur les objets portés à l'ordre du jour:

2. Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présences. Cette liste sera signée par les Actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau. La liste des présences restera annexée aux présentes après avoir été paraphée ne varietur.

3. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

3.1. Historique du mandat de Commissaire aux Comptes de M. Strauss.

3.2. Divers.

4. Résolutions:

4.1. L'Assemblée Générale confirme que M. Strauss avait été nommé Commissaire aux Comptes lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 1999, et qu'il a été révoqué de ses fonctions au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 mai 2001.

4.2. Néant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, la Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Président / Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2004, réf. DSO-AM00007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900078.2//45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

EUROPEAN & ASSIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Grauenstein, 1A, route de Vianden.

R. C. Luxembourg B 56.103.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2004, réf. DSO-AM00016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 janvier 2004.

Signature.

(900071.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

ALAURIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 66.105.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 8.00 heures le 2 juin 2003

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente Assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.

2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.

3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.

4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.

5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve ces rapports.

2. Après présentation et analyse des états financiers 2002, l'assemblée approuve ces états financiers et décide d'affecter un montant de 529,36 EUR à la réserve légale et de reporter à nouveau le solde du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2002, à savoir un montant de 32.796,50 EUR.

3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.

4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000855.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

EUROPEAN SPORT COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Grauenstein, 1A, route de Vianden.
R. C. Luxembourg B 69.432.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 janvier 2004, réf. DSO-AM00012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 janvier 2004.

Signature.

(900072.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2004.

HOFFMANN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.483.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05891, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour HOFFMANN INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(000488.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SHARK SEAMASTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 59.312.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.30 heures le 31 mars 2003

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente Assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.

2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.

3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.

4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.

5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve ces rapports.

2. Après présentation et analyse des états financiers 2002, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, à savoir une perte de 160.674,75 EUR.

3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.

4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 17.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000847.3/766/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

INTERNATIONAL IMPORT EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 53.472.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 18.00 heures le 5 mai 2003

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente Assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
4. Modification de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve ces rapports.
2. Après présentation et analyse des états financiers 2002, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, à savoir un montant de 5.865,61 EUR.
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
4. L'assemblée générale informe les actionnaires que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prend fin à l'assemblée générale de chaque année et qu'ils sont rééligibles.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 19.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000850.3/766/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

SOPARLAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 56.791.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président.
- Monsieur Robert Gimenez, directeur, demeurant 97, rue de Lille, F-75007 Paris.
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.
- Monsieur Patrice Pailleret, directeur juridique, demeurant 86, rue des Cherchevets, F-92150 Suresnes.
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000902.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

TELECTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8266 Mamer, 17, rue des Thermes Romains.

R. C. Luxembourg B 86.704.

Constituée suivant acte reçu par devant Maître Jean Seckler, notaire instrumentaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 27 février 2002.

Cession de parts sociales sous seing privé

Entre:

1. Monsieur Jehoschua Mosche Lapidot, commerçant, demeurant à: CH-8045 Zürich, Hopfenstrasse, 11, (Suisse), dénommé ci-après le Cédant.

Et:

2. Monsieur James Patrick Micklefield, sales manager (directeur de vente), demeurant à Highbury London N5 2HZ, 50C, Beresford Road, (Grande-Bretagne), dénommé ci-après le Cessionnaire.

Il a été convenu et conclu comme suit:

a) Le cédant cède, sous seing privé, par la présente, ses cent (100) parts sociales nominatives, dans la prédite société TELECTRA, S.à r.l., à la valeur nominale au cessionnaire, qui accepte, valeur reçue pour acquit.

b) Toutes les créances en relation avec l'exercice de la société jusqu'à la cession de parts sociales présente, seront prises à charge par le cédant.

Fait à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, en quatre exemplaires originaux, le 1^{er} décembre 2003.

Pour servir et valoir à qui de droit.

J. P. Micklefield

Le Cessionnaire

«Bon pour cession de 100 parts sociales, au prix de la valeur nominale, pour acquit»

J. M. Lapidot

Le Cédant

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000875.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

ALTENRHEIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.337.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05898, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour ALTENRHEIN S.A.

Société Anonyme

C. Speecke

Administrateur

(000489.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

AL VENTAGLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.

R. C. Luxembourg B 51.206.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2003

Les associés de la société AL VENTAGLIO, S.à r.l., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, le 24 novembre 2003, ont décidé, à l'unanimité, de porter à la connaissance des tiers que:

- suite à son transfert de siège social, la société continue son activité commerciale sous une nouvelle enseigne commerciale, à savoir BRASSERIE-RESTAURANT LE CENTURY.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(000710.3/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

BLAZE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.625,- EUR.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.040.*Extrait d'un contrat de transfert de participations entre SOUTHERN HOTELS HOLDING & INVESTMENT ISRAEL B.V.
et ATLANTIC PACIFIC ENTERPRISES B.V. en date du 8 décembre 2003*

Il résulte de ce contrat que la participation détenue par SOUTHERN HOTELS HOLDING & INVESTMENT ISRAEL B.V. à raison de 101 parts sociales a été cédée à ATLANTIC PACIFIC ENTERPRISES B.V.

Les parts sociales sont détenues avec effet au 8 décembre 2003 par:

ATLANTIC PACIFIC ENTERPRISES B.V.	101 parts sociales
Total	101 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06983. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(000750.3/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

GASBERRY NATURAL RESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 15.376.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2003**Première résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Lionel Challancin et de Monsieur Michel Erb de leurs fonctions d'administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de donner décharge à Monsieur Lionel Challancin, démissionnaire, ainsi qu'à Monsieur Michel Erb pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer Monsieur Antonio Matiello, administrateur de sociétés, demeurant à Genève et Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant à Luxembourg, comme nouveaux administrateurs.

*Quatrième résolution**Le conseil d'administration se compose de:*

- Monsieur Pascal D. Brugger, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Genève, Suisse.
- Monsieur Antonio Mattiello, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Genève, Suisse.
- Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur Pascal D. Brugger occupera la fonction de Président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2002.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Fiorenza Lotti de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

Il est décidé de nommer AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2002.

Septième résolution

Le siège de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07333. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(000907.3/534/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

BUREAU D'ETUDES J. KNEIP & ASSOCIES, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 7.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés du 8 décembre 2003

Est nommé gérant, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Victor Jaques, ingénieur conseil, demeurant à Garnich.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000901.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

INVESTMENT COMPANY WESTEND HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.601.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, président.

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000904.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

ASHBY, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 44.302.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2000

Quatrième résolution: Nominations statutaires

1) Les mandats d'Administrateur de MM. Jean Thilly, Bernard Thiercelin, Gilles Coremans et Horst Jakob arrivent à l'échéance à l'issue de cette Assemblée Générale.

MM. Jean Thilly, Gilles Coremans et Horst Jakob se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée décide de nommer M. Gabriel Thiercelin en remplacement de M. Bernard Thiercelin. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

2) Le mandat du Commissaire aux comptes Mademoiselle Sophie Vandeven arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000734.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

DELTA ALBATROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.989.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05903, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour DELTA ALBATROS S.A.

Société Anonyme

S. Plattner

Administrateur

(000490.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

MEDANCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.673.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05909, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour MEDANCO S.A.

Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(000491.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.148.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour HONEYBEE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

R. Hovenier

Administrateur

(000492.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

VIKING CROISIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.395.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 2003 que:

- La démission de Monsieur Martens Niemantsverdriet aux fonctions d'administrateur de la société est acceptée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000822.3/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

MITUYO, Société à responsabilité limitée.**Capital social: 20.000,- EUR.**Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 85.554.*Extrait de la résolution de l'associé unique du 8 décembre 2003*

Ont été nommés gérants, pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Alvaro Prieto Beaulieu, demeurant à Vårgårdavägen 11, 125 51 Älvsjö (Suède).

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000905.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.505.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05934, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

*Pour KENT INVESTMENT HOLDING S.A.**Société Anonyme Holding*

R. Hovenier

Administrateur

(000493.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

CONVERGENZA COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 70.521.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 27 octobre 2003 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'assemblée générale.

Le rapport du conseil d'administration ainsi que le rapport d'audit au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'assemblée générale.

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs, MM. Frédéric Arnaud, Stefano Borghi, Ubaldo Livolsi, Isidoro Albertini, Francesco Parenti, Mathias Hink, Roberto Ruozi, Alex Schmitt, Massimo Busetti et Rinaldo Lascialfare ainsi qu'au commissaire aux comptes M. Lex Benoy pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- Les démissions de M. Isidoro Albertini (avec effet au 30 juillet 2003) et de M. Massimo Busetti (avec effet au 4 février 2003) en tant qu'administrateurs de la société ont été acceptées.

L'assemblée générale a procédé à la réélection de MM. Frédéric Arnaud, Stefano Borghi, Ubaldo Livolsi, Francesco Parenti, Roberto Ruozi, Alex Schmitt et Rinaldo Lascialfare en tant qu'administrateurs de la société. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003.

- La révocation de Monsieur Mathias Hink, représentant de la société DRESDNER KLEINWORT WASSERSTEIN, en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

- Le mandat de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06943. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000648.3/751/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

ECCLESTON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.467.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05938, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(000494.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

MARCOLINAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.250,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.585.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05947, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour MARCOLINAS, S.à r.l.

MONTEREY SERVICES S.A.

Manager

Signatures

(000498.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

LEBANON HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(000564.3//242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

SODIMEI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2019 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 45.162.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000821.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

VOYAGES EUROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8031 Strassen, 24, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 17.437.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2003, réf. LSO-AL04950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000622.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

RP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 65.595.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme RECYLCING INVEST S.A. avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, ici représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme RP PARTICIPATIONS S.A., ayant son social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 25 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 742 du 14 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 1^{er} octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 282 du 14 avril 2000, relatif à la conversion du capital en euros. La société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 65 595.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à soixante mille neuf cent soixante-dix-neuf euros soixante et un cents (60.979,61 EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Que la société anonyme RECYLCING INVEST S.A. ci-avant nommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'elle a procédé à l'annulation du registre des actions nominatives.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Mathot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 décembre 2003, vol. 467, fol. 43, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 janvier 2004.

A. Lentz.

(001082.3/221/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

EULER RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.134.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2003

Première résolution: Nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises

Dans le cadre de la politique du Groupe, l'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer la société Pricewaterhouse-Coopers en tant que Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée nomme à l'unanimité le Réviseur d'Entreprises MAZARS à Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000731.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

FINNHAMN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.792.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mr Ulf Rosberg, company director, born in Allhelgona on September 10, 1965, residing at Burevägen 9, SE-182 63 Djursholm, Sweden.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is FINNHAMN, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro), represented by 650 (six hundred fifty) shares of EUR 50.- (fifty euro) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

* 250 (two hundred fifty) ordinary shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Ordinary Shares»;

* 400 (four hundred) redeemable shares, each of EUR 50.- (fifty euro), hereafter altogether referred to as the «Preferred Shares», which are divided into 4 (four) classes of 100 (one hundred) shares each.

Art. 9. Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10. The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows.

a) In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.

b) The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption such as described below, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

c) Any class of redeemable shares may only be redeemed at the time and during the period, such as described below:

- The Class A Shares relates to the financial year ending on 31 December 2004 (hereafter referred to as «FY 1») and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2004 and ending on 31 December 2005;

- The Class B Shares relates to the financial year ending on 31 December 2005 (hereafter referred to as «FY 2»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2005 and ending on 31 December 2006;

- The Class C Shares relates to the financial year ending on 31 December 2006 (hereafter referred to as «FY 3»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2006 and ending on 31 December 2007;

- The Class D Shares relates to the financial year ending on 31 December 2007 (hereafter referred to as «FY 4»), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2007 and ending on 31 December 2008;

d) In the case where a class of shares has not been redeemed for any reason, then the Company may opt for the redemption of the same class of shares during the financial years subsequent to FY 5, and, in case of numerous classes of shares not redeemed after FY 5, pursuant to the increasing order of the number of the classes of shares. Any class of shares that has not been redeemed may, pursuant to this increasing order, be indefinitely redeemed, without any limitation of time, until the option to redeem is finally exercised by the Company. Such second round redemption shall occur pursuant to the same terms and conditions as the first round redemption, such as described in the present article 10, to the exception of sub-paragraph c) above.

e) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting at the unanimity of the shareholders as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The redemption price per share (the «Share Redemption Price») shall be calculated as follows:

$$\text{Share Redemption Price} = \text{Share Nominal Value} + \frac{\text{Distributable sums}}{\text{Number of the shares in the Class of shares redeemed}}$$

Where:

- The Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Distributable Sums are all distributable sums pursuant to the approved annual accounts of the financial year to which the Class of Shares concerned relates, in the meaning of article 72-1 of the Law.

f) The interim redemption price per share (the «Interim Share Redemption Price») shall be calculated as follows:

$$\text{Interim Share Redemption Price} = \text{Share Nominal Value} + \frac{\text{Interim Distributable sums}}{\text{Number of the shares in the Class of shares redeemed}}$$

Where:

- The Interim Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Interim Distributable Sums are the realised profits since the end of the last financial year preceding the one to which the Class of Shares concerned is related to, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the Interim Accounts.

g) Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company's share capital shall be decreased accordingly.

h) Any amendment of any stipulations of the present article 10 as well as any amendment relating to articles 17 and 18 shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, adopted at the extraordinary general meeting of the shareholders at the unanimity of all the shareholders.

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies. The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - Payment

All the 650 (six hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr Ulf Rosberg, pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company FINNHAMN, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

Mr Godfrey Abel, Private Employee, born in Brixworth on July 2, 1960, residing at 46 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Ulf Rosberg, associé, né à Allhelgona, le 10 septembre 1965, résidant à Burevägen 9, SE-182 63 Djursholm, Suède

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera FINNHAMN, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euro), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euro) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

* 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50,- (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Ordinaires»;

* 400 (quatre cents) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50,- (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Préférentielles», qui sont divisées en 4 (quatre) catégories de 100 (cent) parts sociales chacune.

Art. 9. Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prise de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque part sociale est de même rang que toute autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividendes.

Art. 10. Les droits et les préférences des parts sociales souscrites par la Société seront établit comme suit:

Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts non rachetables.

Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales rachetables à l'option de la Société, et seulement sous les conditions générales stipulées dans la présente clause, à savoir.

a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.

b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessous, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.

c) Quelle que soit la classe de Parts Sociales Préférentielles, elle ne peut être rachetée qu'au moment et durant les périodes ci-après définies:

- Les Parts Sociales de classe A se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2004 (ci-après mentionné comme «FY 1») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2004 et se terminant le 31 décembre 2005;

- Les Parts Sociales de classe B se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005 (ci-après mentionné comme «FY 2») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2005 et se terminant le 31 décembre 2006;

- Les Parts Sociales de classe C se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 (ci-après mentionné comme «FY 3») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2006 et se terminant le 31 décembre 2007;

- Les Parts Sociales de classe D se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 (ci-après mentionné comme «FY 4») et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2007 et se terminant le 31 décembre 2008;

d) Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une classe de parts sociales n'a pas été rachetée, la Société peut opter pour le rachat de cette même classe de parts sociales pendant les exercices financiers ultérieurs à FY 5 et, en cas de nombreuses classes de parts sociales non rachetées après FY 5, par ordre croissant des numéros des classes de parts sociales. N'importe quelle classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée peut, en respectant cet ordre croissant, être indéfiniment rachetable, sans aucune limitation de temps, jusqu'à ce que l'option d'achat soit finalement exercée par la Société. Un tel deuxième tour de rachat se déroulera conformément aux mêmes conditions générales que le premier tour de rachat, comme décrit dans l'article présent 10, à l'exception de sous-paragraphe c) ci-dessus.

e) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou à l'unanimité des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

f) Le prix de rachat des parts sociales (le «Prix de rachat des Parts») sera calculé de la manière suivante:

$$\text{Prix de rachat des Parts} = \text{valeur nominale de la part} + \frac{\text{Sommes distribuables}}{\text{Nombre de parts dans la Classe de parts rachetée}}$$

où:

- La Valeur nominale de la part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

- Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables sur base des comptes annuels approuvés de l'exercice financier auquel se rapporte la classe d'action dans le sens de l'article 72-1 de la Loi.

g) Le prix intérimaire de rachat des parts sociales (le «Prix intérimaire de rachat des Parts») sera calculé de la manière suivante:

$$\text{Prix intérimaire de rachat des Parts} = \text{valeur nominale Intérimaire de la part} + \frac{\text{Sommes distribuables}}{\text{Nombre de parts dans la Classe de parts rachetée}}$$

- La valeur nominale intérimaire de rachat de part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

- Les sommes intérimaires distribuables correspondent aux profits réalisés à compter de la clôture du dernier exercice financier précédant celui auquel la classe d'action rachetable se rapporte, augmenté des profits à terme et réserves distribuables, mais diminué des pertes à terme et sommes devant être allouées à une réserve devant être établi en conformité avec la Loi et les Articles comme résultant de comptes intérimaires.

h) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit d'autant.

i) Toute modification d'une quelconque stipulation du présent article 10 ainsi que toute modification relative aux articles 17 et 18 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 650 (six cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Ulf Rosberg, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 32.500 (trente-deux mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, résidant au 46 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 90, case 9. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

J. Elvinger.

(000996.3/211/461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

AACHEN S.A., Société Anonyme Holding.

Capital à libérer: 92.960,07 EUR.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.239.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2003

Est nommé administrateur supplémentaire Monsieur François de Radigues, demeurant 44, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2007.

Les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000898.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

AACHEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.239.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2003

Est nommé commissaire aux comptes Monsieur François de Radigues, demeurant 44, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marcel Heremans, commissaire aux comptes démissionnaire.

Monsieur François de Radigues a démissionné de son mandat d'administrateur.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000900.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

SHARIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.
H. R. Luxemburg B 75.485.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2000 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen, registriert in Luxemburg, am 2. Januar 2004, réf. LSO-AM00084, wurden am 5. Januar 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Unterschriften.

(000423.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SHARIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.
H. R. Luxemburg B 75.485.

Die ordentliche Generalversammlung vom 25. Mai 2001 hatte die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars für die Dauer von einem Jahr gewählt, ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2001 zu beschliessen hat:

Verwaltungsrat:

- Herr Henning D. Rasmussen, geboren am 18. September 1936 in Aarhus (Dänemark), wohnhaft in Bakke Alle 13A, DK-8230 Aabyhoj (Dänemark);
- Herr Henrik Harmsen, geboren am 11. April 1962 in Aarhus (Dänemark), wohnhaft in Bygmarksvej 17, DK-8462 Harlev J. (Dänemark);
- Herr Torben M. Rasmussen, Telekommunikationstechniker, geboren am 26. März 1960 in Aarhus (Dänemark), wohnhaft in 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer (Luxemburg)

Aufsichtskommissar:

ERNST & YOUNG, Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 47.771.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000437.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SHARIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.
H. R. Luxemburg B 75.485.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2001 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen, registriert in Luxemburg, am 2. Januar 2004, réf. LSO-AM00079, wurden am 5. Januar 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Unterschriften.

(000420.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SHARIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.
H. R. Luxemburg B 75.485.

Die ordentliche Generalversammlung vom 21. September 2002 hatte die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars für die Dauer von einem Jahr gewählt, ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2002 zu beschliessen hat:

Verwaltungsrat:

- Herr Henning D. Rasmussen, geboren am 18. September 1936 in Aarhus (Dänemark), wohnhaft in Bakke Alle 13A, DK-8230 Aabyhoj (Dänemark);
- Herr Henrik Harmsen, geboren am 11. April 1962 in Aarhus (Dänemark), wohnhaft in Bygmarksvej 17, DK-8462 Harlev J. (Dänemark);
- Herr Torben M. Rasmussen, Telekommunikationstechniker, geboren am 26. März 1960 in Aarhus (Dänemark), wohnhaft in 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer (Luxemburg)

Aufsichtskommissar:

ERNST & YOUNG, Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 47.771.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000433.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SHARIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.
H. R. Luxemburg B 75.485.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2002 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen, registriert in Luxemburg, am 2. Januar 2004, réf. LSO-AM00072, wurden am 5. Januar 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Unterschriften.

(000426.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SHARIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.
H. R. Luxemburg B 75.485.

Die ordentliche Generalversammlung vom 19. September 2003 hatte die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars für die Dauer von einem Jahr gewählt, ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2001 zu beschliessen hat:

Verwaltungsrat:

- Herr Henning D. Rasmussen, geboren am 18. September 1936 in Aarhus (Dänemark), wohnhaft in Bakke Alle 13A, DK-8230 Aabyhoj (Dänemark);
- Herr Henrik Harmsen, geboren am 11. April 1962 in Aarhus (Dänemark), wohnhaft in Bygmarksvej 17, DK-8462 Harlev J. (Dänemark);
- Herr Torben M. Rasmussen, Telekommunikationstechniker, geboren am 26. März 1960 in Aarhus (Dänemark), wohnhaft in 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer (Luxemburg)

Aufsichtskommissar:

ERNST & YOUNG, Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 47.771.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000431.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

L.T. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500 euros.

Siège social: L-3850 Schifflange, 90-94, avenue de la Libération.
R. C. Luxemburg B 56.916.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Pour la société

Signature

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 19 décembre 2003

- 1) Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 sont approuvés.
- 2) L'affectation du résultat est votée: la perte nette comptable d'un montant de 5.558,34 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2002 est affectée pour sa totalité en report à nouveau.
- 3) Décharge est donnée au gérant, Monsieur Henri Graff, pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

L.T. LUX, Société à responsabilité limitée

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(001070.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2004.

JONES & JONES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 89.547.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 13.00 heures le 2 mai 2003

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente Assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve ces rapports.
2. Après présentation et analyse des états financiers 2002, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, à savoir une perte de 3.994,07 EUR.
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 14.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000869.3/766/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

A.L.S.A.-NasdaqPlus 12/2003, Fonds Commun de Placement.**AUFLÖSUNG**

Auflösung wegen Endfälligkeit.

Am 12. Dezember 2003 endet gemäß Artikel 26 des Verwaltungsreglements die Laufzeit des A.L.S.A.-NasdaqPlus 12/2003.

Die Höhe des Liquidationserlöses je Anteil beträgt EUR 32,61.

Die thesaurierten-Erträge aus Vorjahren belaufen sich auf EUR 0,00; der Zwischengewinn für das am 12. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr beträgt EUR - 0,25.

Für ADIG-INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000572.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

SOCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 51.854.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000724.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

TRANSPORT WARTUNGS- UND SERVICE A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.928.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Auszug der Generalversammlung vom 19. Dezember 2003

Der Bilanzverlust von EUR 5.450,00 wird auf neue Rechnung vorzutragen.

Die Verteilung der Ergebnisse erfolgt gemäss der vorgeschlagenen Bestimmung.

Es wird einstimmig beschlossen, die Gesellschaftsaktivitäten nach dem Paragraphen 100 der nebengeordneten Gesetze für Handelsgesellschaften weiterzuführen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(000335.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

TRANSPORT WARTUNGS- UND SERVICE A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 10.928.

Gegründet durch den Notar Roger Wurth, Luxemburg-Eich am 30. März 1973, Gründungsurkunde veröffentlicht im Mémorial C Nr 100 vom 12. Juni 1973.

Die Statuten wurden durch den Notar Frank Baden am 13. Juni 1986 (Mémorial C Nr 246 vom 29. August 1986) und am 5. Juli 1995 durch den Notar Reginald Neuman abgeändert (Mémorial C Nr 534 vom 19. Oktober 1995) und am 4. Oktober 2001 (Mémorial C Nr 311 vom 25. Februar 2002).

Auszug der Generalversammlung vom 19. Dezember 2003

Die Generalversammlung ernannt als neuen Wirtschaftsprüfer rückwirkend für die Kontrolle der Bilanz zum 31. Dezember 2002:

PricewaterhouseCoopers, Wirtschaftsprüfer, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxemburg. Das Mandat gilt bis zur Generalversammlung vom 2008.

Für beglaubigte Abschrift

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000338.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 83.289.

Nous informons les actionnaires que le siège social de THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND est passé du 1A-1B, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Ce changement est effectif depuis le 24 novembre 2003.

Pour THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000592.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

DUCAIR - LUXEMBOURG AIR AMBULANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 175A, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 65.837.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000831.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

SECUR CHANNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 69.983.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 2 juin 2003

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente Assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
 2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
 3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
 4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.
 5. Divers.
- Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve ces rapports.
2. Après présentation et analyse des états financiers 2002, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, à savoir une perte de 689,29 EUR.
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000867.3/766/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

RIMAG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.721.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM00392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(000679.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

RIMAG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.721.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM00431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(000698.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

NAUTILUX SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5960 Itzig, 33, rue de l'Horizon.
R. C. Luxembourg B 66.114.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 8.00 heures le 2 juin 2003

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente Assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
 2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
 3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
 4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.
 5. Divers.
- Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve ces rapports.
2. Après présentation et analyse des états financiers 2002, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002, à savoir un bénéfice de 1.827,23 EUR.
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06147.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000864.3/766/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

COURTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 37.262.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 décembre 2003

Quatrième résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises

Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003/2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000729.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

ANDMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 107, rue de la Tour Jacob.
R. C. Luxembourg B 42.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature

Un mandataire

(000753.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

VENTURE & CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.592.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 14.00 heures le 30 juin 2003

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente Assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve ces rapports.
2. Après présentation et analyse des états financiers 2002, l'assemblée approuve ces états financiers et décide d'affecter un montant de 3.100,- EUR à la réserve légale et de reporter à nouveau le solde du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2002, à savoir un montant de 4.412,80 EUR.
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 15.00 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000861.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

AMPIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 179, rue de Cents.
R. C. Luxembourg B 83.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05402, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature

Un mandataire

(000756.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

JAROLA DESIGN HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.892.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(000884.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

MAISON BLEUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.
R. C. Luxembourg B 71.332.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000769.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

MAISON BLEUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.
R. C. Luxembourg B 71.332.

*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'exercice 2002,
tenue en date du 29 septembre 2003, à Schifflange*

L'assemblée débute à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Raymond Kalpers, administrateur de société, demeurant à Soumagne, en Belgique.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Serge Warnier, employé, demeurant à Blegny, en Belgique.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Patrick Meskens, comptable, demeurant à Mondercange.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur. Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

Il appert de la liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré, sont réunies par les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale annuelle, de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ordre du jour:

- 1) Rapport des administrateurs sur l'exercice 2002;
- 2) Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2002;
- 3) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
- 4) Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au chargé de la gestion journalière;
- 5) Répartition du résultat de l'exercice 2002;
- 6) Divers.

Il est ensuite fait lecture du rapport des administrateurs, du rapport du commissaire aux comptes et les comptes annuels sont présentés. Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport des administrateurs sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 est adopté.

Deuxième résolution

Le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 est adopté.

Troisième résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 sont approuvés.

Quatrième résolution

Il est accordé décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au chargé de la gestion journalière, sans restriction ni réserve.

Cinquième résolution

Il est décidé de reporter le résultat à nouveau.

Sixième résolution

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

Schifflange, le 29 septembre 2003.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Liste de présence

Désignation	Signatures	Actions
1. BUSINESS INVEST GESTION S.A., Monsieur Patrick Meskens, son administrateur-délégué.	Signature	500
2. DELUX EINRICHTUNGEN S.A., Monsieur Raymond Kalpers, son administrateur-délégué.	Signature	500

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(000774.2//58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

MONCEAU PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 66.034.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000832.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

BURCO, Société Anonyme.

Siège social: Mondercange, 25, Cité J. Steichen.

R. C. Luxembourg B 25.892.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000764.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

BURCO, Société Anonyme.

Siège social: Mondercange, 25, Cité J. Steichen.

R. C. Luxembourg B 25.892.

*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'exercice 2002,
tenue en date du 2 avril 2002, à Mondercange*

L'assemblée débute à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Meskens, administrateur de société, demeurant à Mondercange, cité J. Steichen, 25.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Jeanne Meskens-Hermes, sans état, demeurant à Mondercange, cité J. Steichen, 25.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Léonie Hermes-Thorn, pensionnée, demeurant à Mondercange, cité J. Steichen, 25.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur. Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

Il appert de la liste de présence que les deux cent cinquante (250) actions, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré, sont réunies par les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale annuelle, de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ordre du jour:

- 1) Rapport des administrateurs sur l'exercice 2002;
- 2) Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2002;
- 3) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
- 4) Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au chargé de la gestion journalière;
- 5) Répartition du résultat de l'exercice 2002;

Il est ensuite fait lecture du rapport des administrateurs, du rapport du commissaire aux comptes et les comptes annuels sont présentés. Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport des administrateurs sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 est adopté.

Deuxième résolution

Le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 est adopté.

Troisième résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 sont approuvés.

Quatrième résolution

Il est accordé décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au chargé de la gestion journalière, sans restriction ni réserve.

Cinquième résolution

Il est décidé d'allouer 1,33 EUR du bénéfice à la réserve légale, pour la porter à 3.100,- EUR et de reporter le solde à nouveau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

Mondercange, le 3 avril 2002.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Liste de présence

Désignation	Signatures	Actions
1. Monsieur Patrick Meskens, Administrateur-Délégué	Signature	84
2. Madame Jeanne Meskens-Hermes, Administrateur	Signature	166

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(000768.2//56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

C.C. ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 66.107.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 8.00 heures le 2 juin 2003

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente Assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2002 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
3. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
4. Confirmation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve ces rapports.
2. Après présentation et analyse des états financiers 2002, l'assemblée approuve ces états financiers et décide d'affecter un montant de 3.098,67 EUR à la réserve légale et de reporter à nouveau le solde du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2002, à savoir un montant de 10.254,61 EUR.
3. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 2002.
4. L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2003.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06143.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000858.3/766/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

SECUREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 23.182.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 28 novembre 2003 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés;
- Le résultat est affecté au report à nouveau;
- Sont nommés pour 6 ans, Messieurs Nosbusch, Rossi et Di Bari en tant que membres du Conseil d'Administration;
- Est nommée en tant que Commissaire aux Comptes la société ERNST & YOUNG.

Pour inscription/modification

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000870.3/273/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

ST. JAMES'S PLACE EUROPEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.427.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 11 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003.

M. Roeland P. Pels, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

R. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000316.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

LUBEN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.828.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 décembre 2003 à 14.30 heures à Luxembourg, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

S. Coyette

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000527.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

CAPON PROPETIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 70.956.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000833.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

SEFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 32.169.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 septembre 2003 que:

Délibération

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 27, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(000828.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

THOLEY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.555.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 16 septembre 2002 entre:
Société domiciliée: la société THOLEY INVESTMENT S.A.

établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg

27, rue des Glacis

R.C. Luxembourg B 88.555

et

Domiciliataire: Me Christian-Charles Lauer

Avocat à la Cour

27, rue des Glacis

L-1628 Luxembourg

a pris fin avec effet au 15 décembre 2003.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(000826.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

JONES & JONES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 89.547.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000834.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

VENTURE & CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.592.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000835.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

STADLUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.412.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

STADLUX INVESTMENT S.A.

Signature

(000439.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

STADLUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.412.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Caroline Folmer, EDIFAC S.A., Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

STADLUX INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000393.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

DAOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 54.071.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(000837.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.
